N° D_38_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - COMMUNE DE PAYRA SUR L'HERS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Procuration : 0
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 16 octobre 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 22 octobre 2026

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL

Excusés : José AVELINE, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Camille COMET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 nécessitent un réajustement entre comptes. Il convient en conséquence d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		**0**	**0**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2112 (041) - 123	Terrains de voirie	0	99
1328 (041) - 123	Autres subventions d'équip. non transf.	99	0
TOTAL INVESTISSEMENT		**99**	**99**
TOTAL		**99**	**99**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette décision modificative.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- de **VOTER** les virements de crédits entre articles tels qu'indiqués ci-dessus, sans modification du montant total des dépenses de la section
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 29/10/2026

Date de transmission de l'acte: 29/10/2026
Date de reception de l'AR: 29/10/2026
011-211102751-D_38_2026-DE
A G E D I

N° D_38_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

_____

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

_____

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - COMMUNE DE PAYRA SUR L'HERS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Procuration : 0
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 16 octobre 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Camille COMET

Le Maire
Bernard PECH

Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le 29/10/2026

Date de transmission de l'acte: 29/10/2026
Date de reception de l'AR: 29/10/2026
011-211102751-D_38_2026-DE
A G E D I